

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_002 | Système pénal. XVIIe-XVIIIe siècles](#)[CollectionBoite_002-12-chem | Réformateurs XVIIIe siècle. Item](#)[Brissot de Warville. Théorie des lois criminelles. 1836. \[photocopie\]](#)

Brissot de Warville. Théorie des lois criminelles. 1836. [photocopie]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb002_f0456

SourceBoite_002-12-chem | Réformateurs XVIIIe siècle.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Brissot de Warville, Jacques-Pierre](#)

Références bibliographiques[Brissot de Warville, Théorie des lois criminelles](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb30163073q>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Brissot de Warville, Jacques-Pierre
(1754-01-15 -- 1754-01-15)

TITRE Théorie des lois criminelles

LIEU DE PUBLICATION Paris

DATE 1836

EDITEUR Paris : J.-P. Aillaud , 1836

seront fermées par les geôliers : dans chaque partie il y aura une infirmerie où les malades seront indistinctement soignés par des sœurs de charité.

Il y aura, dans chaque partie, des chambres, des ateliers communs, où l'on établira des métiers, où tous les prisonniers de chaque partie travailleront : ces ateliers seront chauffés dans l'hiver par des poêles économiques, distribués de façon que le fourneau soit hors de la portée des prisonniers. L'ordre y sera entretenu par différentes sentinelles armées.

Les ouvrages seront proportionnés à la force ou à la délicatesse, à la nature des crimes, etc. Ainsi les vagabonds, les libertins, les scélérats, seront occupés à scier des pierres, polir le marbre, broyer des couleurs, et aux manipulations chimiques, où la vie des honnêtes citoyens est ordinairement en danger. La tâche de chaque prisonnier sera fixée; le prix de ce qu'il fera au-delà sera pour lui.

Les heures du lever et du coucher, des repas, du travail, du repos, seront fixées.

Pendant l'heure du repos, les prisonniers pourront se promener dans les cours.

Au milieu de toutes les cours sera élevée une chapelle en forme de pavillon, où l'on dira tous les jours la messe, et tous les prisonniers seront



